



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 75'000.– pour l'aménagement d'une surface pour conteneurs à déchets au Day

Vallorbe, le 12 mai 2023 / LFi / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour l'aménagement d'une surface pour des conteneurs à déchets sur une partie de la parcelle n° 1043, propriété communale, au Day.

Situation actuelle

Des containers à déchets avaient été installés depuis quelques années sur la parcelle privée n° 1659. Le propriétaire souhaitant récupérer cet emplacement, il a demandé à la Municipalité de la libérer ; un emplacement provisoire a alors été réalisé sur une partie de la parcelle n° 1043. Cette zone n'étant pas aménagée en bonne et due forme, elle se détériore avec le poids des véhicules lourds qui viennent charger ou décharger les containers et la rendent de moins en moins praticable de jour en jour.

Situation future

C'est sur cet emplacement que serait créée la zone pour installer trois containers pour sacs à ordures, un container pour déchets verts (compost) et une benne à verres.



Les travaux principaux consistent en l'aménagement d'une surface en béton pour les containers, d'une paroi en bois pour cacher les containers à ordures ainsi que d'un accès en revêtement bitumineux avec la récolte des eaux de pluie.

Deux places de stationnement seront créées afin que les utilisateurs ne gênent pas les usagers des routes adjacentes.

Coûts

Les coûts liés à ces travaux se composent comme suit :

• terrassement, fouilles, récolte des eaux	Fr. 20'000.-
• bordures, revêtement bitumineux, dallage béton	Fr. 21'000.-
• palissade, socle en béton, panneaux, ferrures	Fr. 7'500.-
• honoraires et frais	Fr. 15'000.-
• divers et imprévus	Fr. 6'138.-
• TVA 7.7 %	Fr. 5'362.-
Total TTC	<u>Fr. 75'000.-</u>

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 02/23 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 75'000.- pour l'aménagement d'une surface pour conteneurs à déchets au Day ;
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 15 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Monsieur Luigi Fiorito, municipal de voirie